

Complexe sportif du Quartz 05 120 L'Argentière la Bessée Tél : 07.82.31.97.61

Nom du stagiaire:

Alpes-Côte d'Azur secretariat@canoe-provencealpescotedazur.fr

CONVENTION PARTICIPATIVE STAGE CRCK PACA TRASS 2025

	Date de naissance :
	Les participants s'engagent à :
•	Suivre intégralement le programme du stage. Les stagiaires doivent prendre soin de tout matériel mis à leur disposition (véhicule, locaux), Respecter les horaires et entrer dans une logique participative à la vie commune pendant le stage, coopérer entièrement, en respectant toutes les demandes et décisions prises par le staff d'encadrement, Respecter le tour de rôle mis en place si besoin pour les tâches communes, repas, table, vaisselle, à tenir et à laisser leur chambre propre le jour du départ, Le matériel de navigation doit être aux normes en vigueur et adapté, notamment en termes de sécurité et munis de réserves de flottabilité, Les mineurs, ne sont pas autorisés à fumer, à consommer de l'alcool, Les stagiaires ne sont pas autorisés à s'absenter ou à sortir sans l'autorisation du staff d'encadrement pendant la durée du stage, Toute prescription, contre-indication médicale ou allergie alimentaire doit être signalée au staff d'encadrement.
connais	Je, soussigné(e), reconnaît avoir pris sance et accepter la présente convention. J'atteste avoir fourni à mon club lors de la prise de un certificat médical récent d'aptitude à la pratique canoë kayak et de la compétition.
	SIGNATURE DU STAGIAIRE (<u>ET des parents pour les mineurs</u> (Précédée de la mention lu et approuvé

